



CAP TEMPO FRANCE



TABLEAU DES GARANTIES

FRAIS MÉDICAUX & HOSPITALISATION PLAFONDS & FRANCHISES

CONTRAT QUATREM N° 0028424 00000 001

Dépenses occasionnées par suite d'une maladie inopinée ou d'un accident uniquement et selon les conditions décrites sur la notice d'information (entente préalable, exclusions, limites, coût conforme aux pratiques locales et justifié...)

Le cumul des remboursements de l'assureur au titre de la présente garantie est limité à 300 000 euros pour toute la durée de l'adhésion.

L'hospitalisation de plus de 24 heures est soumise à l'entente préalable de l'assureur.

FRAIS D'HOSPITALISATION

Frais de séjour, honoraires, autres frais médicaux, transport en ambulance	Prise en charge au 1 ^{er} euro, 100 % des frais réels, sans franchise
--	--

Forfait hospitalier	100 % des frais réels
---------------------	-----------------------

Chambre particulière	100 euros par jour d'hospitalisation
----------------------	--------------------------------------

MEDECINE DE VILLE HORS HOSPITALISATION (MALADIE INOPINÉE OU ACCIDENT)

Consultations médicales Visites médicales Généralistes	100 % des frais réels et de 35 euros par consultation ou visite de généraliste
--	--

Consultations médicales Visites médicales Spécialistes	100 % des frais réels et de 75 euros par consultation ou visite de spécialiste
--	--

Auxiliaires médicaux (hors kinésithérapie), Analyses médicales, Actes techniques médicaux, Imagerie médicale, Médicaments à service rendu majeur ou modéré	100 % des frais réels
--	-----------------------

Kinésithérapie (sur prescription médicale)	75 % des frais réels et <u>10 séances pour la durée de l'adhésion</u>
--	---

FRAIS DENTAIRES D'URGENCE

Pansements, obturation, dévitalisation ou extraction	100 % des frais réel et de 500 Euros pour la durée de l'adhésion
--	--